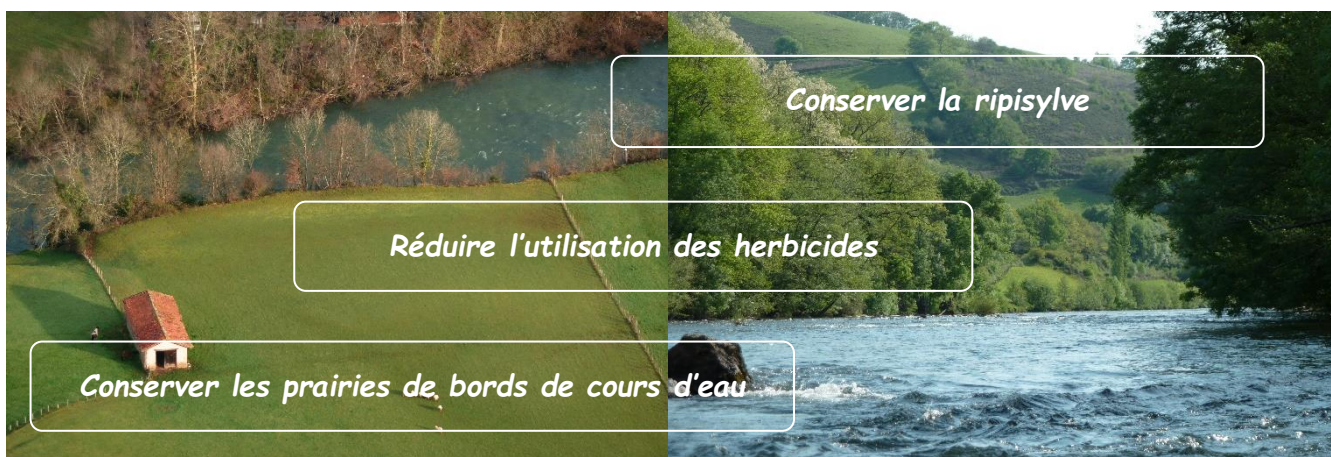


Des aides sur le bassin versant de la Nive avec les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

QU'EST-CE QU'UNE MESURE MAEC ?

Les MAEC sont des contrats de gestion proposés aux exploitants agricoles dans le cadre de leur dossier PAC. Les mesures répondent à des enjeux du territoire en combinant performance économique et performance environnementale. L'agriculteur respecte un cahier des charges des MAEC choisies pendant 5 ans et reçoit en contrepartie une rémunération annuelle.

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

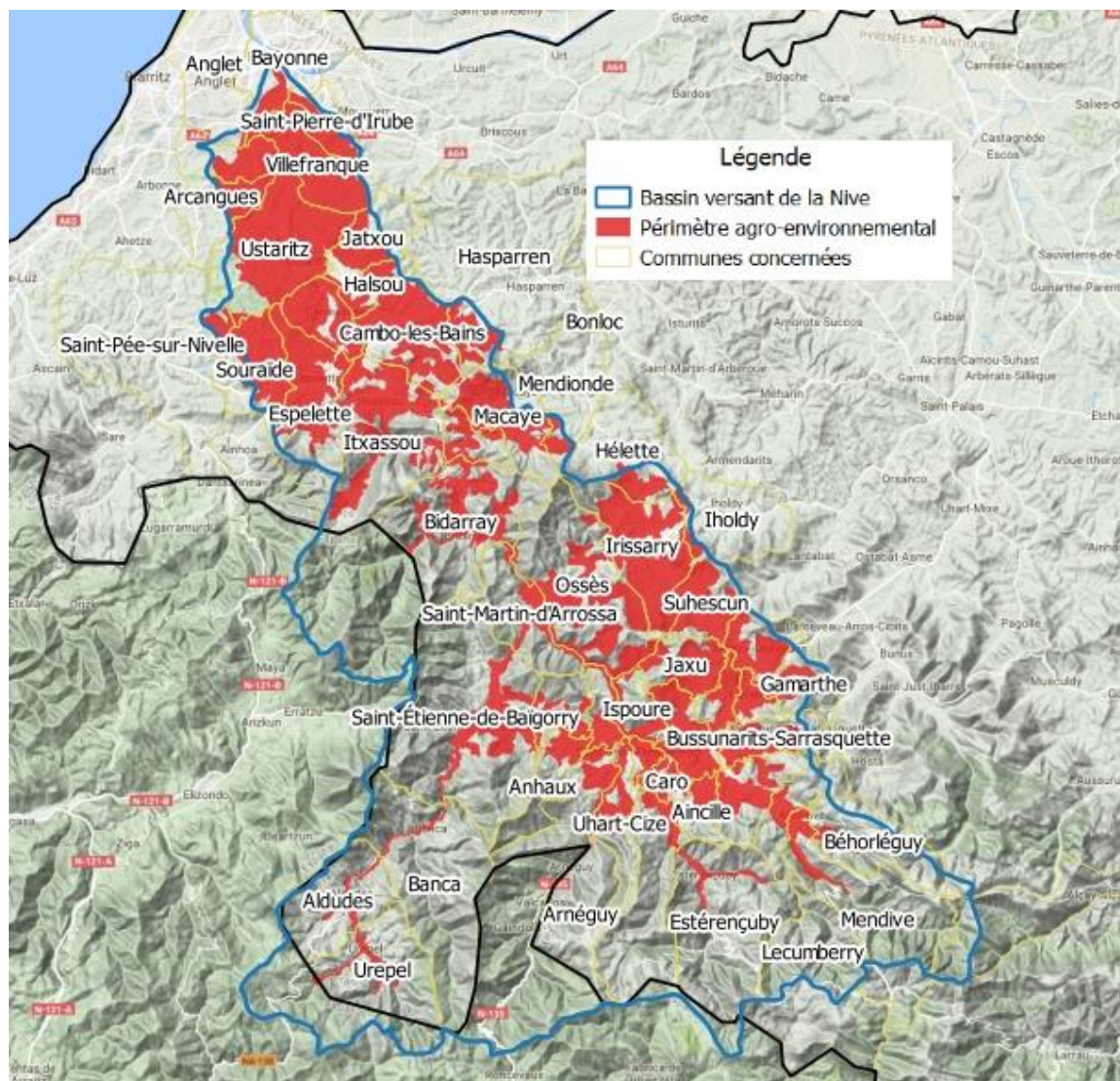


QUELLES MAEC SONT PROPOSEES ? QUEL EST LE MONTANT DES AIDES ?

MAEC	Montant de l'aide
Gestion des prairies remarquables par la fauche <i>Retard de la fauche et absence de fertilisation</i>	168,08 €/ha/an
Maintien de la richesse floristique des prairies <i>Présence de plantes indicatrices et absence de retournement et de traitement phytosanitaire</i>	66,01 €/ha/an
Conversion de grandes cultures en prairies	285,52 €/ha/an
Entretien des ripisylves <i>Entretien d'une bande boisée le long des cours d'eau</i>	1,01 €/ml/an
Absence de traitement herbicide sur grande culture	139,08 €/ha/an

QUI PEUT SOUSCRIRE UNE MAEC ?

Les agriculteurs qui ont des exploitations à proximité des cours d'eau du bassin versant de la Nive peuvent souscrire des contrats MAEC. Les exploitations doivent être situées à l'intérieur du périmètre agro-environnemental illustré en rouge ci-dessous. N'hésitez pas à nous contacter pour le vérifier.



COMMENT SOUSCRIRE UNE MAEC ?

1. Choisir la (ou les) **MAEC** qui vous intéresse, sa localisation et la surface engagée.
2. **Contact**er Aritz ARZAK, animateur Natura 2000 au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive (05 59 93 95 40 / 06 29 59 12 87 / a.arzak@smbvn.fr). Il vous donnera tous les détails des contrats MAEC et vérifiera l'éligibilité de vos parcelles.
3. L'animateur Natura 2000 réalise ensuite un **diagnostic** d'exploitation individuel et vous accompagne dans le montage du **dossier**.



Les dossiers sont à déposer avant le 15 mai : date limite de déclaration PAC